

APPEL À PROJETS FORMATION DES ENSEIGNANTS ET INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES

CAHIER DES CHARGES · VERSION 2022-23 — VAGUE 2

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'appel à projets « Formation des enseignants et innovations pédagogiques », piloté par le CEMU, s'inscrit dans le cadre des financements NCU Réussites plurielles et Formation des enseignants au numérique portés par l'établissement. Il vise à accompagner les enseignants dans l'évolution de leurs pratiques, la maîtrise des outils et plateformes numériques et la mise en place de dispositifs favorisant la réussite étudiante.

Il s'agit d'accompagner des projets de transformation des pratiques pédagogiques et de formation des enseignants par leurs pairs.

VOLETS

VOLET 1 | FORMATION

OBJECTIF : Se former ou contribuer à la formation en pédagogie et à l'usage des outils numériques.

THÉMATIQUE 1 | DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL EN PÉDAGOGIE

Accompagnement à la définition et au suivi d'un parcours de formation personnalisé.

Ce parcours de formation, d'une durée de 10 à 20 heures, sera à construire avec un ingénieur pédagogique en fonction d'une problématique d'enseignement. La planification de ce parcours, mêlant temps en présence et à distance, se fera sur le premier semestre. Voici 3 exemples de parcours :

Dynamiser un CM (env. 10h)

- Animer un cours avec des grands groupes
- Dynamiser son cours avec Wooclap
- Impliquer et motiver ses étudiants
- Concevoir des QCM

Hybrider ses enseignements (env. 12h)

- Elaborer un syllabus
- Structurer l'espace d'apprentissage virtuel
- Scénariser un enseignement avec Learning Battle Cards
- Choisir des méthodes d'évaluation adaptées
- Evaluer ses enseignements

Enseigner à distance (env. 12h)

- Structurer l'espace d'apprentissage virtuel
- Animer une classe virtuelle
- Proposer des activités collaboratives sur Moodle
- Evaluer les étudiants sur Moodle

THÉMATIQUE 2 | FORMER SES PAIRS

Animation d'ateliers de formation à la pédagogie ou à l'usage des outils numériques.

VOLET 2 | INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES

OBJECTIF : Soutenir l'innovation pédagogique, la structuration de l'offre de formation et plus largement la mise en place de dispositifs favorisant la réussite des étudiants.

THÉMATIQUE 1 | HYBRIDATION DES ENSEIGNEMENTS¹

Accompagnement pédagogique et technique de tout projet d'hybridation d'UE ou d'éléments constitutifs d'UE.

¹ Hybridation des enseignements : articulation de temps d'apprentissage en présence et de temps d'apprentissage à distance au sein d'un enseignement.

² L'investissement de l'étudiant tuteur est valorisé par une rémunération. L'étudiant tuteur suit une formation dédiée et obtient l'Open Badge « Agir en tuteur à l'Université » reconnaissant les compétences acquises.

THÉMATIQUE 2 | TUTORAT ÉTUDIANT

Soutien pédagogique et technique pour la mise en œuvre ou la refonte d'un dispositif d'accompagnement des étudiants par des tuteurs².

THÉMATIQUE 3 | COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Accompagnement pédagogique et technique pour la création de ressources pédagogiques mutualisables en lien avec la gestion de projet et l'expression-communication.

THÉMATIQUE 4 | DISPOSITIFS DE REMÉDIATION

Accompagnement pédagogique et technique pour la mise en place de dispositifs de remédiation associés à des tests de positionnement sur toutes les années de licence.

THÉMATIQUE 5 | INTÉGRATION D'OPEN BADGES

Accompagnement pédagogique et technique pour l'intégration d'Open Badges³ dans les enseignements.

THÉMATIQUE 6 | DISPOSITIFS D'APPRENTISSAGES EXPÉRIMENTAUX

Accompagnement pédagogique et technique pour l'intégration de démarches pédagogiques émergentes (utilisation de labs, technologies immersives, jeux sérieux...).

MUTUALISATION DES PRODUCTIONS

Toutes les productions financées dans le cadre du volet 2 de cet appel à projets seront soumises à une licence Creative Commons.

Un contrat d'œuvre collective⁴ fixera les conditions d'exploitation au sein de la communauté pour la thématique 3 du second volet de cet appel à projets.

CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE APPORTÉE PAR LE CEMU

Le CEMU s'engage à accompagner les enseignants tout au long du projet.

- Aide à la rédaction du projet : un rendez-vous conseil avec un ingénieur pédagogique pour compléter le dossier de candidature est requis.
Contactez cemu.conseil@unicaen.fr pour prendre ce rendez-vous.
- Aide à la gestion du projet de sa conception jusqu'à son évaluation par un ingénieur pédagogique.
- Proposition de formations à la pédagogie et aux usages pédagogiques du numérique.
- Conception et médiatisation de ressources pédagogiques par l'équipe du pôle Transmédia (création graphique et audiovisuelle).

³ Un Open Badge est un outil numérique au service de la reconnaissance ouverte des compétences transversales

- Aide à l'implémentation des dispositifs sur les plateformes d'enseignement en ligne par les équipes techno-pédagogiques.

ENGAGEMENT DES ENSEIGNANTS

En participant cet appel à projets de l'université de Caen Normandie, les membres du projet s'engagent à :

- Définir le projet de façon détaillée dans le dossier de candidature en collaboration avec un ingénieur pédagogique ;
- Présenter le dossier à son directeur de composante ;
- Signer le document de contractualisation ;
- Participer aux points d'avancement et au bilan de clôture du projet ;
- Respecter le cahier des charges, et le planning de production des livrables du projet ;
- Participer au suivi et à l'évaluation continue du projet, en particulier dans le cadre des indicateurs du projet Réussites plurielles ;
- Partager le projet de temps lors de temps d'échange et partages d'expériences ou dans le cadre de colloques internes ou externes ;
- Respecter les obligations de publicité fixées par les financeurs des projets portés par l'établissement.

VALORISATION DE L'ENGAGEMENT

L'engagement est valorisé par un financement en heures TD complémentaires pour la réalisation du projet ou l'encadrement d'actions (tutorat étudiant...).

Le volume horaire de rémunération est à définir entre un ingénieur pédagogique et l'enseignant et/ou l'équipe pédagogique pour chaque projet lors du rendez-vous conseil. Ce volume horaire est validé ou ajusté lors de la commission de l'appel à projets.

Ce volume horaire est calculé comme suit :

- Pour tous les volets, le plafond maximum par enseignant est de 30h TD complémentaires.
- Pour le volet *Formation*, sur la base du nombre d'heure de formation ou d'animation effectuées dans la limite de 20 h TD.
- Pour la thématique « hybridation » :
 - La base est celle des heures maquette sans distinction CM - TD - TP et sans prise en compte du nombre de groupes. Par exemple, si un enseignement est maquetté avec 5 h CM et 15 h TD, la base sera de 20 h TD.

- En cas de projet déposé par une équipe pédagogique, le volume retenu est réparti entre les enseignants concernés selon une règle de répartition choisie par l'équipe pédagogique.
- Pour la thématique « tutorat » : un forfait d'encadrement de 2 à 30 heures équivalent TD selon le nombre d'heures tutorées.
- Pour les autres thématiques du volet *Innovations pédagogiques* : selon le nombre, le niveau de médiation des ressources produites et/ou de l'implication dans la conception du dispositif, un forfait de 10, 20 ou 30 h équivalent TD sera attribué.

PROCÉDURE DE CANDIDATURE

L'appel à projets s'adresse à toute personne en charge d'enseignement dans l'établissement. Les projets d'équipe pédagogique seront privilégiés.

Un enseignant ou une équipe pédagogique ne peut déposer ou contribuer qu'à un seul projet.

Tout porteur de projet doit compléter le dossier de candidature en collaboration avec un ingénieur pédagogique lors d'un entretien conseil.

Le document détaillera précisément le projet et précisera les livrables attendus et le montant d'heures estimé. Pour la thématique hybridation, le syllabus et le scénario pédagogique de l'enseignement concerné devront être systématiquement proposés en livrables.

La commission de sélection, composée de 7 membres : 2 vice-présidents, la cheffe de projet *Réussites plurielles*, 2 enseignants pairs et 2 membres de l'équipe du CEMU, examinera les dossiers.

À l'issue de la commission, le dossier comportant le document de contractualisation et le document de présentation du projet devra être co-signé par le porteur du projet, la direction de la composante et la direction du CEMU. L'équipe du pôle Ingénierie et conseils pédagogiques du CEMU assurera le suivi des projets, l'animation des points d'avancement et le bilan.

CALENDRIER

Étapes	Dates
Lancement AAP	10 mai 2023
Date limite de dépôt du dossier de candidature	18 juin 2023
Date de la Commission de sélection	22 juin 2023
Communication des résultats	29 juin 2023
Contractualisation (date limite de signature des dossiers)	Au plus tard le 1 ^{er} septembre
Réalisation des projets	Volet 1 : Avant fin novembre 2023 Volet 2 : Année universitaire 2023-2024

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères de sélection suivants seront pris en compte par la commission :

- la pertinence du projet au regard des attendus dans les 2 volets de l'appel à projets ;
- la co-écriture du dossier (enseignant/ingénieur pédagogique) ;
- le caractère innovant du projet ;
- l'impact envisagé sur la réussite des étudiants ;
- le potentiel de mutualisation des ressources ;
- l'approche pédagogique (clarté, pertinence, originalité, cohérence avec les objectifs pédagogiques) ;
- le calendrier prévisionnel (pertinence, cohérence avec le développement prévu) ;
- les livrables prévus et le potentiel de transférabilité ;
- l'implication d'une équipe autour du projet.

Contact : Pour toute information, contactez cemu.conseil@unicaen.fr